



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

**Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.**

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 17 / 03 / 2023

Dossier complet le : 23 / 03 / 2023

N° d'enregistrement : 2023-542

1 Intitulé du projet

Agricana - Projet d'agrovoltaïsme avec culture de caféiers et élevage ovins

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Akuo Western Europe and Overseas

Raison sociale

Akuo Western Europe and Overseas

N° SIRET

85399675900017

Type de société (SA, SCI...)

SAS

Représentant de la personne morale : Madame

Nom

Arcelin

Monsieur

Prénom(s)

Steve

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous-catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)) |
|------------------------------------|---|
| Catégorie N°30 et catégorie N°39.a | Installations d'ombrières agricoles solaires d'une puissance d'environ 3 MW permettant à la fois de protéger les culture de café, de créer de l'ombre et de produire de l'énergie renouvelable solaire, sans pour autant dégrader la production agricole envisagée. |

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet Agricana, développé en concertation avec l'agriculteur Monsieur Crane et le groupe AKUO (représenté par la société AKUO Western Europe and Overseas), consiste en l'installation d'ombrières agricoles solaires sur la commune du Moule (97160). Ce projet a pour objectif premier l'exploitation agricole d'un verger de caféiers et d'un élevage de caprins et d'ovins. L'exploitation agricole a été pensée avec l'agriculteur Rony Crane afin de passer d'une exploitation de canne à sucre en monoculture à une agriculture circulaire et diversifiée où des synergies sont trouvées entre élevage, production de café et ombrières et serres solaires. Ces dernières sont adaptées aux modes de culture, aux machines et aux itinéraires techniques mis en œuvre sur l'exploitation. Plus précisément, les ombrières et les serres auront une hauteur minimale d'environ 1,8m, et, afin de produire l'ombre nécessaire sur les caféiers et l'élevage, des modules photovoltaïques seront installés de manière à obtenir l'ombrage souhaité par l'exploitant agricole. Les serres se veulent innovantes car elles seront équipées d'un système de récupération d'eau qui par la suite, sera stockée puis redistribuée pour l'irrigation du verger et l'abreuvement des animaux. Cette spécificité est primordiale notamment lors des épisodes de sécheresse. Enfin, les ombrières offrent de l'ombre aux animaux d'élevage, augmentant ainsi leur bien-être. Les rejets organiques de

4.2 Objectifs du projet

Ce projet s'inscrit dans la volonté de diversifier l'agriculture guadeloupéenne, et d'augmenter la production agricole locale. En parallèle, ce projet s'intègre également dans la transition énergétique, et la volonté de l'Etat d'accélérer le déploiement des énergies renouvelables tout en accompagnant et préservant les terres agricoles. En effet, la loi adoptée par le Sénat sur le développement de l'agrivoltaïsme permet d'encourager la synergie entre activité agricole et production photovoltaïque. De plus, ce projet répond aux besoins de l'exploitant agricole qui souhaite passer de la monoculture de canne à une diversification de sa production agricole.

Il a pour objectifs d'apporter plusieurs services directs à la parcelle:

- Fournir le taux d'ombrage nécessaire à la culture du caféier;
- Fournir l'eau nécessaire à la culture de caféier en période de sécheresse;
- Diminuer les besoins en eau des végétaux en réduisant l'évapotranspiration grâce à l'ombrage créé par les serres et les ombrières;
- Réduire le stress hydrique également au niveau de l'élevage;
- Protection des cultures et élevage contre forte pluies, vents et autres événements climatiques.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux prévus s'étalent sur une durée de 6 à 8 mois suivant les phases suivantes:

- Délimitation du chantier et de la zone de montage avec une clôture, installation d'une base-vie et d'une aire de stockage destinée à l'entrepôt des équipements;
- Réalisation de piste pour la circulation des engins;
- Création des tranchées destinées à l'accueil des collecteurs d'eau enterrés et du réseau électrique;
- Installation des fondations des serres et ombrières;
- Pose des filets de serres, modules photovoltaïques, système de récolte d'eau et équipements agricoles;
- Installation des bâtiments agricoles (bergerie), poste de livraison et des locaux techniques;
- Préparation du sol (substrat), des tuteurs puis plantation des pieds de caféier par l'exploitant agricole;
- Mise en service de la centrale.

La plantation des cultures après la réalisation des travaux permet d'éviter tout risque de destruction de celles-ci. Des règles de sécurité et de protection de l'environnement seront communiquées aux différents prestataires intervenant sur le site.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La durée d'exploitation du projet est prévue entre 22 à 30 ans, ce qui correspond à 2 ou 3 plantations différentes de caféiers. L'exploitation du volet agricole est gérée par monsieur Crane et ses filles, tandis que l'exploitation et la maintenance du volet photovoltaïque de la centrale sont assurées par les équipes du groupe AKUO. Ainsi, des visites préventives auront lieu plusieurs fois par an au cours desquelles seront réalisées des opérations de maintenance courantes. La fréquence de ces interventions sera variable en fonction de la typologie des tâches à effectuer. Les structures solaires étant adaptées à l'itinéraire technique de l'exploitation agricole, ces tâches ne subiront pas d'effet négatif du projet. Au contraire, les modules photovoltaïques ainsi que l'innovation mise en place protégeront les plantes et l'élevage des contraintes climatiques. Par ailleurs, ce projet permettra de financer et de développer des outils agronomiques, un système d'irrigation, afin d'accroître la résilience des cultures et d'inscrire l'exploitation dans une dynamique d'innovation agricole.

A l'issue de l'exploitation du volet photovoltaïque du projet, lors du démantèlement, les ombrières et les serres agricoles solaires seront retirées. Du fait du type de fondation (pieux), l'enlèvement des structures se fera sans détériorer le sol et la parcelle sera remise dans le même état qu'avant les travaux. Les panneaux solaires n'auront pas d'impact et ne pollueront pas la parcelle agricole. Les modules photovoltaïques seront recyclés par une filière de recyclage déjà existante, et la parcelle retrouvera son état précédant la phase de travaux. En fonction de la volonté du propriétaire et de l'exploitant agricole, des équipements pourront rester sur site pour continuer une exploitation agricole.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à une demande de permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques du projet | Valeurs |
|--|-----------------------------|
| - Emprise ombrières et serres agricoles solaires | - 1,2 hectares |
| - Hauteur des structures | - 1,8 m de hauteur minimale |
| - Surface de l'ensemble de l'exploitation agricole | - 4,8 hectares |
| - Puissance des installations photovoltaïques | - 3,1 MW |

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : _____ Voie : Route de Sainte Marguerite

Lieu-dit : Creully

Localité : Le Moule

Code postal : 97160 BP : _____ Cedex : _____

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 61 ° 24 ' 52 " 7 Lat. : 16 ° 22 ' 08 " 1

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : _____ ° _____ ' _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____

Point de d'arrivée : Long. : _____ ° _____ ' _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Plan Local d'Urbanisme de la commune du Moule (97160)
Le projet est situé en zone A.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|--------------------------|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| En zone de montagne ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Sur le territoire d'une commune littorale ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Commune du Moule (97160) |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | La commune du Moule est couverte par un PPRN. Sur la parcelle, il n'y a pas d'enjeux PPRN identifiés mis à part les règles de construction applicables à l'ensemble du territoire de la Guadeloupe. |
| Si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le PPRN de la commune du Moule est approuvé. |
| Dans un site ou sur des sols pollués ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone de répartition des eaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un site inscrit ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| Le projet se situe-t-il dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
|---|--------------------------|-------------------------------------|-------------------------------|
| D'un site Natura 2000 ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| D'un site classé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Ressources | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Aucun prélèvement d'eau n'est nécessaire pour l'installation d'ombrières photovoltaïques. Le système innovant de collecte d'eau sur les structures et d'irrigation permettra un appoint d'eau en cas de stress hydrique des cultures, sans prélèvement dans la nappe phréatique. |
| | Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Aucun drainage ni modification des masses d'eau souterraines ne sont à prévoir. |
| | Est-il excédentaire en matériaux ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | La technique d'installation des ombrières par pieux battus ou vissés ne nécessite aucun apport de matériaux minéraux. La mise en place de la clôture pour protéger les espaces agricoles (élevage et cultures) ainsi que les fondations des locaux nécessaires pour le projet agrivoltaïque (bergerie, locaux techniques...) nécessitent la réalisation de fondations adaptées au terrain. Une |
| | Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <i>étude géotechnique sera réalisée pour cela.</i> |
| | | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Ressources | Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | L'exploitation agricole se veut résiliente en limitant l'évapotranspiration grâce à l'ombre créée par les serres et les ombrières. De plus, la récupération d'eau de pluie sur ces structures permettra de limiter de manière significative les besoins en eau agricole pour l'exploitation agricole. D'autre part, le volet photovoltaïque du projet ne nécessite pas de ressource pour son activité. Lors de la construction, une cuve d'eau pour le personnel sur sera présente temporairement. <i>place</i> |
| | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le site du projet est cultivé de façon intensive et en agriculture conventionnelle sans interruption depuis plusieurs années (cane à sucre). Cet habitat est notamment peu attractif pour la faune et la flore. Ce projet de diversification des cultures pourra attirer une faune riche et variée. A noter qu'en phase de travaux, les engins, la base vie et les zones de stockage seront installés sur l'emprise stricte du projet d'agrivoltaïsme. Les impacts du projet sur la biodiversité du site <i>sont donc jugés négligeables.</i> |
| Milieu naturel | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La zone d'implantation du projet ne contient aucun habitat naturel susceptible d'accueillir des espèces d'intérêt communautaire. |
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet développé avec l'exploitant agricole garde sa vocation première c'est-à-dire la production agricole et est conforme au zonage du PLU. Environ 300 m ² seront utilisés pour des bâtiments techniques afin d'aider à l'exploitation agricole et solaire (bergerie d'environ 200 m ² , zone de stockage, locaux technique....) |
| Risques | Est-il concerné par des risques technologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Ce projet ne présente aucun risque sanitaire. Il ne rejettera aucun contaminant chimique, biologique ou physique. |
| | Est-il concerné par des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-------------------------------------|--|---------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Nuisances | Engendre-t-il des déplacements/des trafics ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Lors de la phase de chantier, durant environ 6 mois, le trafic sera lié à l'approvisionnement du matériel sur site. En phase d'exploitation, le trafic sera identique à celui généré par l'activité agricole. Les opérations de maintenance seront effectuées par des équipes locales via des véhicules légers. Les interventions seront peu fréquentes, n'augmentant pas le trafic local. |
| | Est-il source de bruit ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Seule la phase de chantier pourra potentiellement engendrer du bruit, qui aura lieu uniquement durant la semaine et pendant les horaires de travail soit environ de 8h à 15h. |
| | Est-il concerné par des nuisances sonores ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | En phase d'exploitation, le bruit sera identique à celui généré par l'activité agricole. |
| | Engendre-t-il des odeurs ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | L'exploitation agricole peut engendrer des odeurs qui seront limités au site et au seul élevage de caprins et ovins. |
| | Est-il concerné par des nuisances olfactives ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des vibrations ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des vibrations ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des émissions lumineuses ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des émissions lumineuses ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Émissions | Engendre-t-il des rejets dans l'air ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Engendre-t-il des rejets liquides ? | | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le projet engendra uniquement des déchets liquides via l'urine des animaux. Ces déchets sont liés directement à l'exploitation agricole qui est conforme à la vocation de la parcelle. |
| Si oui, dans quel milieu ? | | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Ces déchets liquides se limiteront à l'emprise de l'exploitation agricole. |

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|------------------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Émissions | Engendre-t-il des effluents ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Durant la phase de construction, les déchets (emballages en carton des modules photovoltaïques, caisses de transport en bois...) seront dirigés vers les centres de traitement adaptés, hors du site. Durant la phase d'exploitation, les déchets seront les déchets organiques liés à l'activité agricole. Ils seront valorisés pour l'enrichissement du sol. |
| Patrimoine/Cadre de vie/Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet dans sa globalité a été pensé conjointement avec l'exploitant agricole de façon à être parfaitement adapté à ses besoins de production et ses contraintes d'exploitation. Il permettra de développer et d'assurer la vocation et la pérennité de l'activité agricole. Il permet donc de conserver l'usage et la destination des parcelles en induisant un impact positif. |

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le chantier va être très encadré afin de limiter les nuisances sonores pour le voisinage pendant les travaux, ainsi que l'impact sur le trafic routier.

En effet, plusieurs règles vont être établies au travers du plan d'hygiène, sécurité et environnement (HSE), comme l'interdiction quelconque de travaux que ce soit la nuit, les week-end et jours fériés durant toute la durée du chantier. Cette mesure sera intégrée au planning de travaux, et permettra de minimiser la gêne causée par leurs nuisances sonores pour les riverains.

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

| Objet | | |
|-------|------------------------------|-------------------------------------|
| 1 | Introduction à l'Agrinergie® | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2 | | <input type="checkbox"/> |
| 3 | | <input type="checkbox"/> |
| 4 | | <input type="checkbox"/> |
| 5 | | <input type="checkbox"/> |

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom ARCELIN

Prénom Steve

Qualité du signataire Représentant légal

À Le Moule

Fait le 07/03/2023

DocuSigned by:

 6489A7F9C12D479

 Signature du (des) demandeur(s)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de
l'environnement

Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

**NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE**

Personne physique

Adresse

Numéro

Extension

Nom de la voie

Code Postal

Localité

Pays

Tél

Fax

Courriel

@

Personne morale

Adresse du siège social

Numéro

Extensio
n

Nom de la voie

Code postal

Localité

Pays

Tél

Fax

Courriel

@

Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom

Prénom

Qualité

Tél

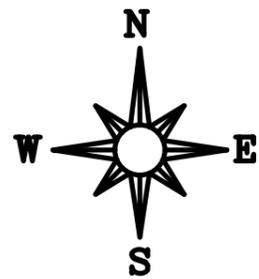
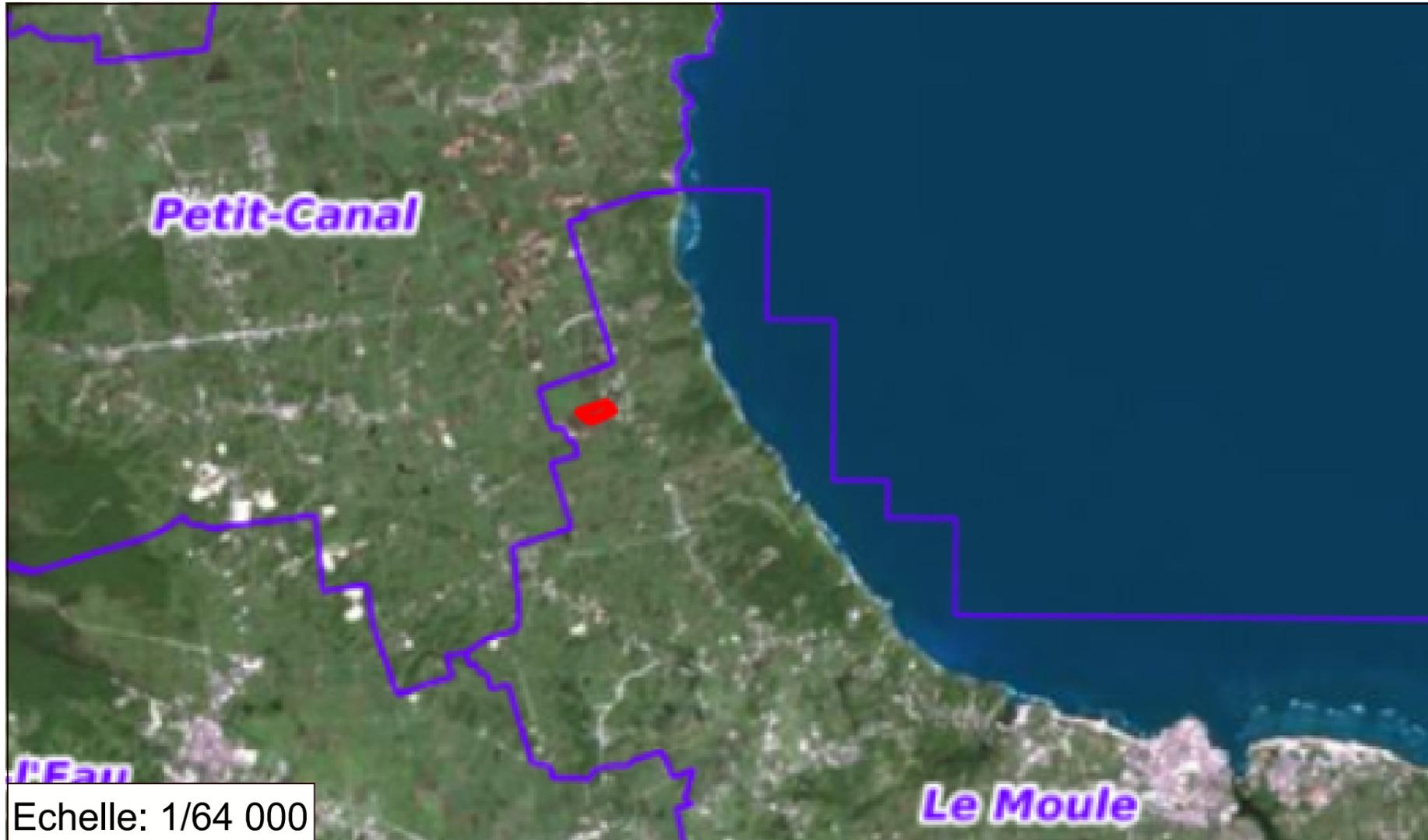
Fax

Courriel

@

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

Co-maîtrise d'ouvrage



Coordonnées du site: 16.368796 , -61.414487



AGRICANA

ANNEXE 3: PLAN DE SITUATION
PARCELLE AD-685 LE MOULE (97160)

Auteur : BAN

Format : A3

Date : 06/03/2023

Légende

-  Position de la prise de vue
-  Direction de la prise de vue
-  Parcelle du projet



Position de la prise de vue: 16.3674919 , -61.418619

Légende

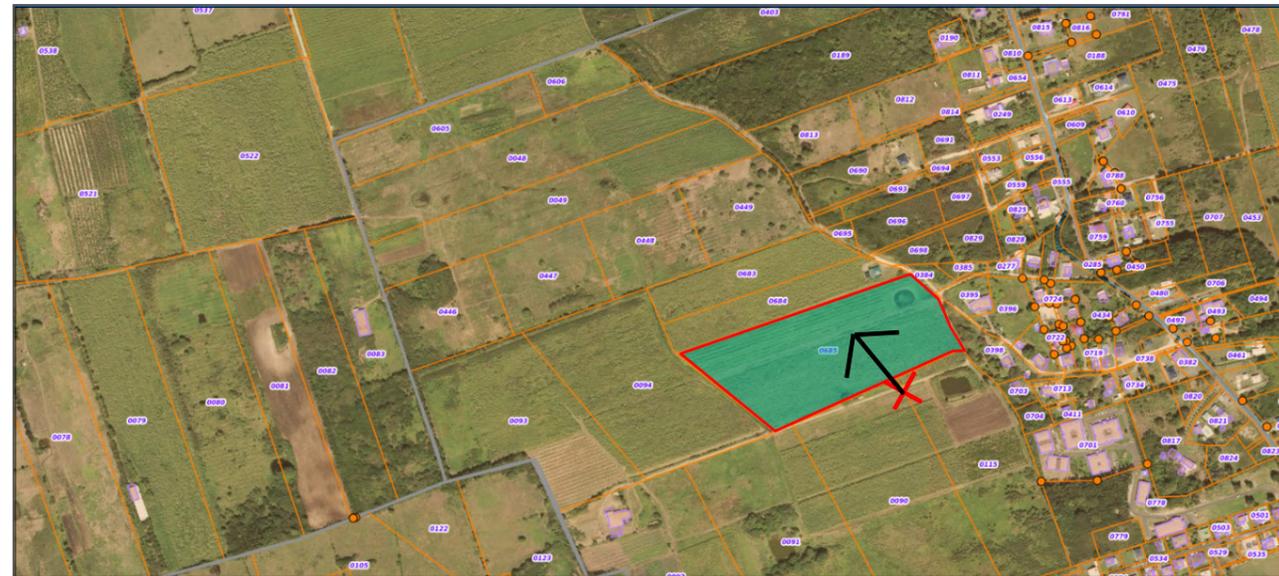
-  Position de la prise de vue
-  Direction de la prise de vue
-  Parcelle du projet



Position de la prise de vue: 16.368650 , -61.412784

Légende

-  Position de la prise de vue
-  Direction de la prise de vue
-  Parcelle du projet



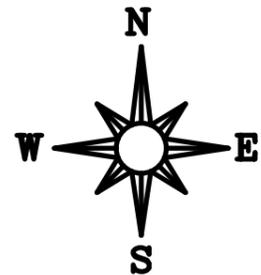
Position de la prise de vue: 16.368329 , -61.413639

Légende

-  Ombrières agricoles solaires
-  Clôture principale (terrain: 4,8 hectares)
-  Piste interne
-  Transformateurs et postes de livraison
-  Bergerie (200m²)
-  Stockage d'eau de pluie
-  Récupération de l'eau de pluie
-  Verger de caféiers sous ombrières
-  Elevage de moutons
-  Portail
-  Mare pré-existante souvent asséchée

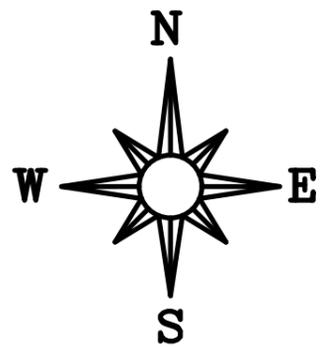
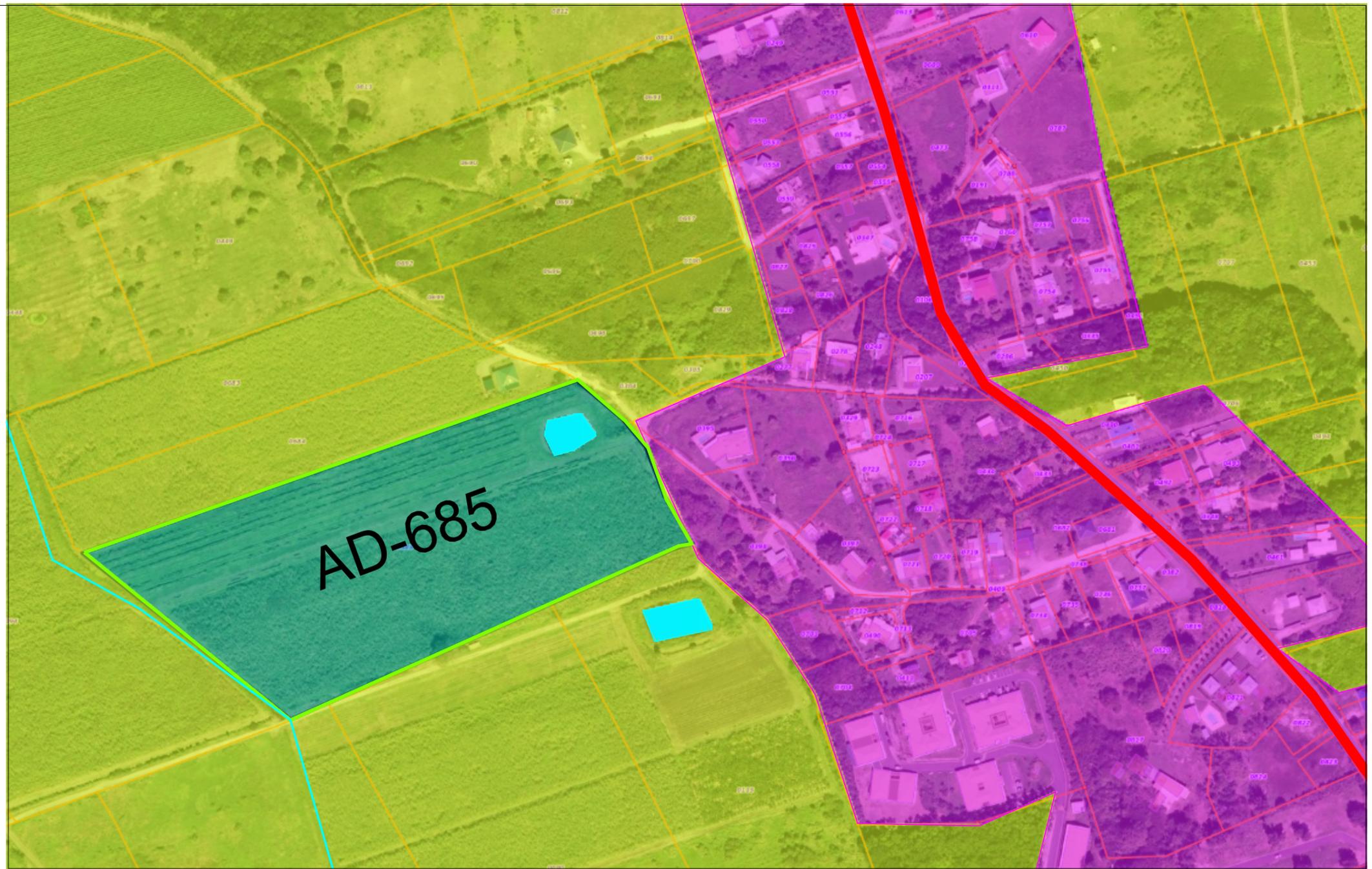


Coordonnées du site: 16.368796 , -61.414487



Légende

-  Zone à dominante agricole
-  Parcelle du projet
-  Mare d'eau
-  Zone d'habitation
-  Route départementale D120
-  Ravine



Coordonnées du site: 16.368796 , -61.414487

Annexe facultative à la demande de cas par cas du projet Agricana

Le Moule (97160)

-

Introduction à l'Agrinergie®

L'Agrinergie consiste en la mutualisation d'une exploitation agricole et d'une production d'énergie renouvelable solaire, et a pour but de créer des synergies entre ces deux activités. Ci-dessous, des exemples d'ombrières agricoles solaires.



L'ombrage des ombrières agricoles solaires permet la **diminution de la température au sol** et contribue au **bien-être animal**. Ces structures agricoles réduisent **l'évapotranspiration du sol** et assure une **meilleure durabilité de l'herbier** en saison sèche.



L'ombrage apporté diminue également la température de l'air sous les ombrières solaires et permet une forte protection face au vent et à la pluie, indispensable pour préserver la pérennité des cultures.